

Conseils lors du retour à la maison

Le soulagement de la douleur

- ▶ Vous pouvez prendre de l'acétaminophène (par ex. : Tylenol^{MD}) pour soulager votre douleur.
- ▶ Si d'autres médicaments sont nécessaires pour soulager votre douleur, votre médecin vous les proposera avant votre départ.

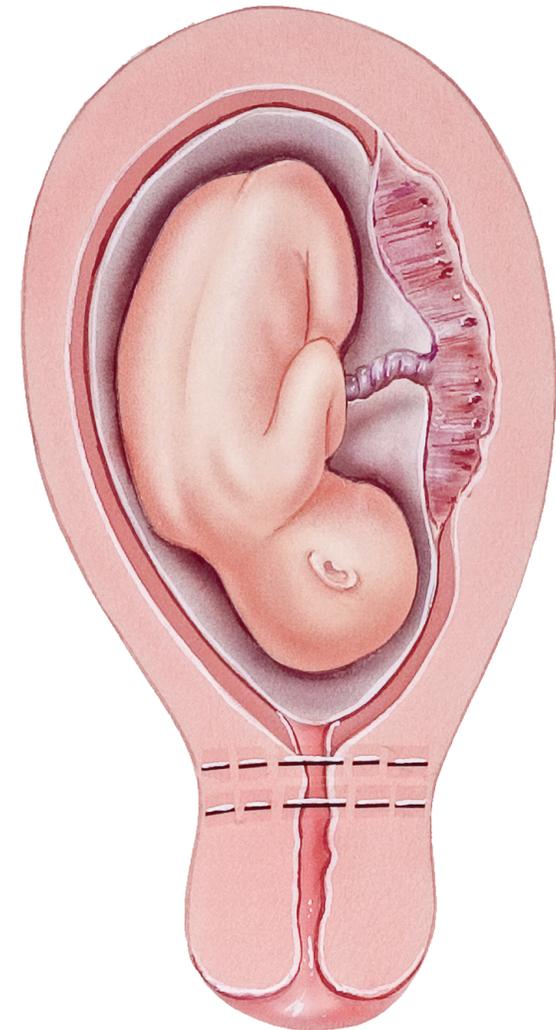
L'hygiène

- ▶ Vous pouvez prendre une douche après le cerclage.
- ▶ Attendez le rendez-vous de contrôle avec votre médecin avant de prendre un bain.

Pour toute question, vous pouvez contacter votre infirmière pivot au 514 345-4931, poste 6692.

Si vous avez des inquiétudes par rapport à votre état de santé, contactez l'unité des naissances au 514 345-4701 ou présentez-vous au triage de l'unité des naissances, situé au 4^e étage du bloc 11.

Pour toute urgence médicale, composez le 911.



Rédaction

Marie-Hélène Rochon, infirmière clinicienne
Hélène Plumard, CSI

Révision

Valérie Samson, CCSI

Validation

D^r Lucie Morin
Comité des dépliants destinés à la clientèle

Impression

Imprimerie du CHU Sainte-Justine
©CHU Sainte-Justine

Ce dépliant a été préparé pour vous renseigner sur le cerclage du col de l'utérus par voie vaginale.

Qu'est-ce que le cerclage du col de l'utérus ?

Le cerclage du col de l'utérus est une procédure chirurgicale exécutée pendant la grossesse. Il consiste en l'installation d'un fil autour du col de l'utérus afin d'éviter que ce dernier ne se dilate. Cela permet de prévenir le travail et l'accouchement prématuré.

Le cerclage se fait en salle d'opération et nécessite habituellement une hospitalisation d'un jour. Il est important que vous soyez accompagnée lors de votre retour à la maison.

Préparation

Quelques jours avant le cerclage

Un membre de l'équipe traitante communiquera avec vous environ une semaine avant la procédure pour vous confirmer la date de votre cerclage.

Il vous sera demandé d'effectuer un dépistage de la COVID-19 avant votre chirurgie. Les informations vous seront transmises au moment de la confirmation de l'intervention.

La veille du cerclage

- ▶ À partir de minuit, arrêtez de manger des aliments solides. Vous pouvez toutefois boire des liquides clairs (eau et jus de pomme).
- ▶ Enlevez tout maquillage et vernis à ongles.
- ▶ Retirez tous les bijoux.

La veille de l'intervention, un membre de l'équipe traitante communiquera avec vous pour vous informer de l'heure à laquelle vous devez vous présenter.

Intervention

Le jour du cerclage

- ▶ Il est permis de vous brosser les dents, mais la gomme et les bonbons ne sont pas autorisés.
- ▶ Vous pouvez boire des liquides clairs jusqu'à 2 heures avant l'intervention.

Présentez-vous à la réception de l'unité de chirurgie d'un jour, située au 5^e étage du bloc 3. Apportez vos cartes d'hôpital et d'assurance maladie.

Vous rencontrerez l'anesthésiste, qui vous expliquera son rôle et le type de sédation qu'il utilisera lors de la chirurgie.

Par la suite, le médecin écoutera le rythme cardiaque de votre bébé. Une perfusion intraveineuse vous sera ensuite installée afin de vous administrer l'anesthésie nécessaire. Elle restera en place le temps de l'intervention.

Après l'intervention, vous aurez une période de récupération dans la salle de réveil. Vous aurez congé le jour même ou le jour suivant, selon votre condition obstétricale et l'évaluation du médecin.

La convalescence

Généralement, une convalescence et un arrêt de travail d'une durée de 2 semaines sont nécessaires.

- ▶ Les activités de la vie quotidienne sont permises.
- ▶ Les activités sportives et les rapports sexuels sont à éviter minimalement pour 2 semaines.

Un rendez-vous de contrôle avec votre médecin traitant sera prévu 1 à 2 semaines après votre cerclage. Lors de cette rencontre, il évaluera s'il est nécessaire de prolonger l'arrêt de travail et les limitations des activités sportives et des rapports sexuels.

Après l'intervention

Les symptômes à surveiller

Après le cerclage, il est normal de ressentir une légère douleur au ventre et d'avoir de légères pertes sanguines durant les jours qui suivent.

Cependant, si vous présentez l'un des signes suivants, vous devez vous présenter au triage de l'unité des naissances, situé au 4^e étage du bloc 11.

- ▶ Une douleur importante au ventre ou au bas du dos non soulagée par votre analgésie.
- ▶ Une sensation de pression vaginale.
- ▶ Un saignement vaginal abondant (plus d'une serviette hygiénique par heure).
- ▶ Des pertes vaginales malodorantes.
- ▶ Une fièvre (température buccale supérieure à 38° C).
- ▶ Des pertes vaginales de liquide clair ou des pertes sanguines persistantes.